

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Mesnil-Saint-Père

SEANCE DU 31 JANVIER 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	7	7 + 3 pouvoirs

Date de convocation 29 janvier 2025
--

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, Maire.

Présents : **BOUILLET Francis, COLLOT Françoise, GAURIER Jacques, HENRI Pascal, LOYER Gilles, PRIEUR Brice, VANDERHOEVEN Sylvie.**

Absents : **CROIX Mylène.**

Représentés : **BERTOUT Emilie à GAURIER Jacques, BREVOT Gérard à HENRI Pascal, NICOLLE François à LOYER Gilles.**

Monsieur GAURIER Jacques a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Approbation du dernier PV
N° de délibération : 01_2025

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 29 novembre 2024, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Emilie BERTOUT. Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 novembre 2024.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 4 février 2025
Pascal HENRI,
Maire



Pascal HENRI
2025.02.13 09:48:22 +0100
Ref:8146480-12230640-1-D
Signature numérique
le Maire